SYNCHRONEX
Le réseau des CCT

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n^{o} 27

Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation.

Présenté par Mme Marie Gagné
Présidente-directrice générale

2 octobre 2019

SYNCHRONEX
Le réseau des CCT

TABLE DES MATIÈRES

SYNCHRONEX EN QUELQUES MOTS 1

INTRODUCTION 2

1. LE RÉSEAU DES CCT : UN ALLIÉ INDISPENSABLE AU DÉPLOIEMENT RAPIDE ET EFFICACE DE LA NOUVELLE VISION EN MATIÈRE D'INNOVATION 2

1.1. Les CCT interviennent dans toutes les dimensions de l'innovation : sensibilisation, formation, aide technique et recherche appliquée 2

1.2. Les CCT sont situés dans toutes les régions du Québec 3

1.3. Les CCT travaillent dans tous les secteurs d'activités 4

1.4. Les CCTT travaillent bien avec tous types d'entreprises et d'organisations 5

1.5. Les CCTT travaillent en collaboration avec les instances de développement économique régionales et sectorielles 6

2. LE RÉSEAU DES CCT : POUR DÉPASSER LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC 6

2.1. Des CCT spécialisés en pratiques sociales novatrices, des approches collaboratives nécessaires et des secteurs d'activités à haute valeur ajoutée pour le Québec 6

2.2. Les CCT sont ancrés dans la formation et constituent un lien direct pour le développement d'une main-d'œuvre qualifiée 7

2.2.1. Formation liée à la transformation numérique 7

2.2.2. Formation aux métiers de demain 7

2.2.3. Formation de la future relève 8

2.2.4. Formation dédiée aux minorités 8

3. AUTRES PISTES POUR MAXIMISER L'IMPACT DES CCT EN LIEN AVEC LA NOUVELLE ORGANISATION GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE ET D'INNOVATION 8

3.1. Collaboration et complémentarité avec les bureaux régionaux et participation aux comités de développement 8

3.2. Favoriser le maillage avec les CCT jusqu'à l'intégration ou le développement de nouveaux marchés 9

3.3. Accès à des fonds de recherche appliquée partenariale suffisants 9

CONCLUSION 10

SYNCHRONEX EN QUELQUES MOTS

Synchronex (anciennement le Réseau Trans-tech) regroupe les 59 centres collégiaux de transfert (CCT) répartis sur l'ensemble du territoire québécois.

En 1983, le gouvernement du Québec, sous la loi des cégeps, accrédite des collèges (cégeps) afin qu'ils développent des centres de recherche et d'innovation qui permettent de réaliser des activités de recherche appliquée, d'aide technique et de formation. Chaque centre accrédité se spécialise dans un domaine particulier, des domaines tant technologiques que sociaux, allant des technologies manufacturières avancées à l'intégration des immigrants en passant par l'agriculture, la nordicité, le développement durable, l'écocitoyenneté, les matériaux avancés, l'aérospatiale, la foresterie, le maritime et une multitude d'autres domaines associés aux grands enjeux sociaux et économiques de la société québécoise.

Annuellement, c'est plus de 4 500 entreprises et organisations qui réalisent près de 10 000 projets d'innovation grâce à l'expertise des 1 400 experts qui sont des chercheurs, des ingénieurs ou des technologues; des spécialistes détenteurs de doctorats, de maîtrises, de baccalauréats ou de techniques spécialisées.

Le client, entreprise ou organisation, ayant un projet d'innovation trouve dans le CCT du domaine visé une personne qui l'aidera dans ses démarches et l'accompagnera pour la durée du développement et de l'implantation des projets. Pour cela, les CCT ont su développer au cours des trente dernières années un accompagnement favorisant une vision globale de l'innovation dans une approche pluridisciplinaire; le tout bien ancrée dans un réseau de collaborateurs sectoriels et régionaux pour soutenir rapidement et efficacement les projets clients. Les experts des CCT travaillent activement afin augmenter les capacités d'innovation et d'intervention dans les entreprises et les organisations, de diminuer le temps d'entrée sur les marchés et d'augmenter la productivité et la compétitivité des entreprises et des organisations québécoises.

Quant au réseau Synchronex, il a comme objectifs de concerter l'action des CCT, de faciliter l'accès à leurs services pour les entreprises et les organismes ainsi que de soutenir les collaborations entre les CCT et les autres acteurs de l'innovation que sont les organismes régionaux de développement, les centres de recherche publics ou privés, les universités, les ministères, etc.

Par leur mission et leurs équipes de haut niveau et leur vaste parc d'équipements à la fine pointe de la technologie, les CCT sont des acteurs incontournables de l'écosystème de la recherche et de l'innovation québécois.

INTRODUCTION

Le réseau Synchronex salue la volonté du gouvernement d'améliorer l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation. Très favorable au projet de loi n^{0} 27, les centres collégiaux de transfert (CCT) se mobilisent et se joignent à leur réseau, Synchronex, pour transmettre leurs recommandations au gouvernement quant aux rôles qu'ils peuvent et doivent jouer dans ce nouveau déploiement de l'action en matière d'économie et d'innovation. Il est à noter que toutes nos recommandations s'inscrivent par ailleurs dans une réflexion d'efficacité, d'efficience, de cohérence et d'évitement d'un dédoublement des expertises.

Ainsi, le réseau Synchronex recommande :

1. de reconnaître le rôle de premier plan et la mission de développement socio-économique des CCT et d'utiliser ce réseau d'experts de l'innovation déjà présent sur le territoire et actif avec annuellement plus de 4 500 entreprises et organisations afin de déployer rapidement et efficacement cette nouvelle vision de développement économique dans l'ensemble des régions du Québec, et ce, en étroite collaboration avec Investissement Québec;
2. de travailler dans une vision plus large que le seul développement économique en soutenant et en favorisant l'innovation dans une perspective socio-économique globale qui intègre les dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales;
3. d'utiliser les CCT et leur connaissance fine des besoins en main-d'œuvre des entreprises et des organisations afin qu'ils participent activement à la formation et à la qualification de la main-d'œuvre pour aujourd'hui et pour demain;
4. de favoriser la collaboration et la complémentarité des CCT avec les bureaux régionaux et d'intégrer des experts des CCT aux comités de développement;
5. de favoriser un rôle actif des CCT avec les entreprises et les organisations de la preuve de concept à l'intégration dans les pratiques ou au développement de nouveaux marchés; et
6. de créer, aux Fonds de recherche du Québec, un quatrième fonds dédié à la recherche appliquée afin de développer des projets recherche partenariale, régionaux et sectoriels, mobilisateurs et structurants.

1. LE RÉSEAU DES CCT : UN ALLIÉ INDISPENSABLE AU DÉPLOIEMENT RAPIDE ET EFFICACE DE LA NOUVELLE VISION EN MATIÈRE D'INNOVATION

1.1. Les CCT interviennent dans toutes les dimensions de l'innovation : sensibilisation, formation, aide technique et recherche appliquée

Depuis plus de 30 ans, les CCT, déployés dans toutes les régions du Québec, réalisent des volets de la mission en matière d'innovation, telle que définie à l'article 15 de la nouvelle loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation[1]. Ainsi, les CCT accompagnent les entreprises et les organisations dans l'innovation par :

- la collaboration et l'arrimage entre les acteurs de l'innovation tant au niveau sectoriel que régional;

[1] Projet de loi n^{o} 27, article 1, p.12.

- l'accompagnement et le soutien aux entreprises et aux organisations dès les premières étapes de recherche et jusqu'à la commercialisation et l'exportation de leurs innovations;
- la réalisation de travaux de recherche appliquée ou d'aide technique permettant, notamment, la création ou l'amélioration de produits et de services, l'élaboration et la mise à l'essai de procédés, de processus ou d'équipements ainsi que le transfert, l'amélioration ou le développement de solutions technologiques ou sociales;
- le développement et le déploiement de méthodologies de travail qui favorisent la concertation et la collaboration des différents acteurs autour d'un projet de recherche;
- l'information et la formation, soit la sensibilisation aux nouvelles réalités et technologies ainsi que le développement de formations sur mesure, le suivi et l'évaluation post-formation;
- le soutien aux cégeps et collèges dans le développement des connaissances et des compétences des enseignants et des étudiants;
- le développement d'une culture de la science et de l'innovation auprès des entreprises et des organisations clientes, mais aussi auprès des étudiants des cégeps et des universités; et
- la promotion de la recherche, de la science, de l'innovation et de la technologie.

1.2. Les CCT sont situés dans toutes les régions du Québec

Les 59 CCT, répartis sur l'ensemble du territoire, réalisent annuellement déjà près de 10 000 projets d'innovation. Bien ancrés à la fois dans leur région et dans leur secteur d'activités, ils constituent des acteurs de premier plan pour déployer rapidement et efficacement la nouvelle vision en matière économie et d'innovation sur l'ensemble du territoire québécois.

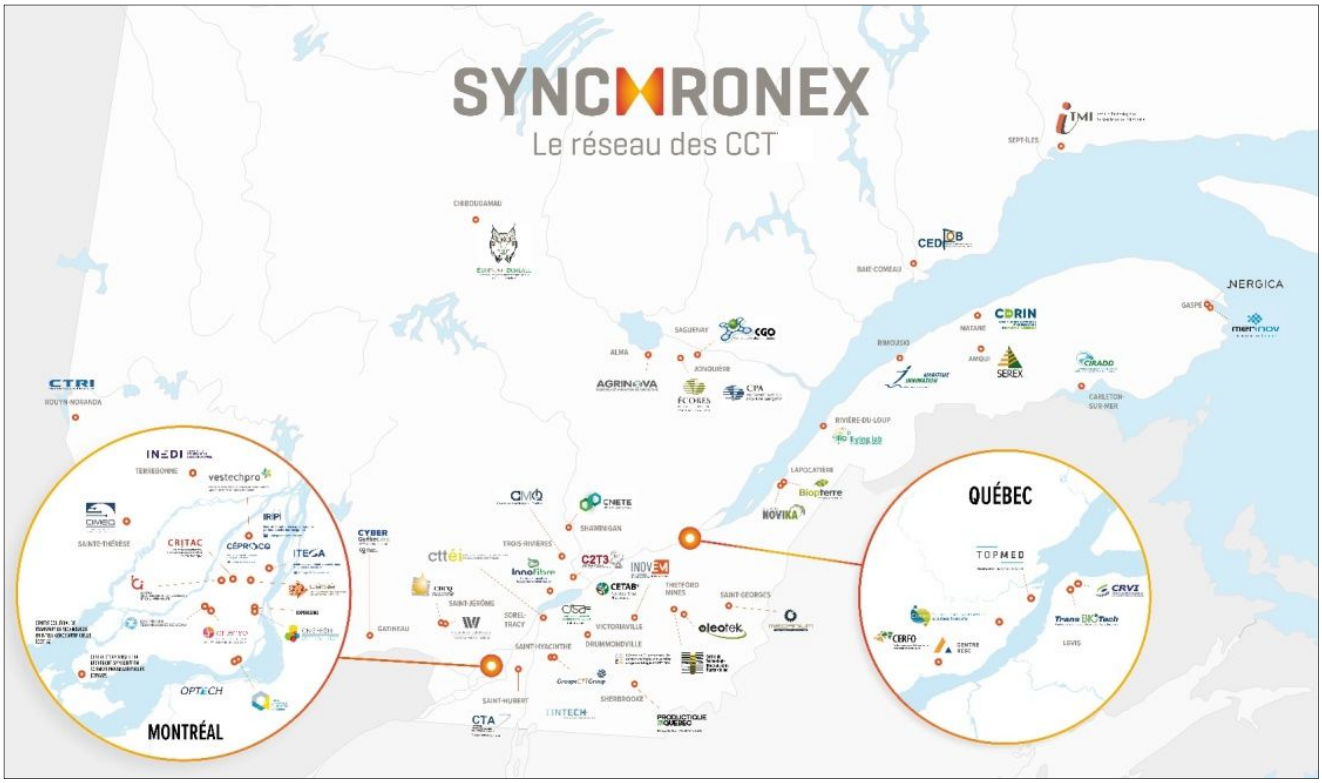

1.3. Les CCT travaillent dans tous les secteurs d'activités

Chaque CCT intervient dans un domaine d'activité spécifique; un domaine pouvant être soit horizontal soit vertical. Les CCT sont aussi bien maillés entre eux ainsi qu'avec les universités, les autres centres de recherche publics ou privés et les consultants privés; ce qui leur permet de pouvoir collaborer facilement et efficacement. Les CCT interviennent notamment dans les domaines suivants :

- Aéronautique et aérospatiale
- Agriculture, agroalimentaire et halieutique
- Art et culture
- Cybersécurité
- Design industriel
- Développement durable
- Écocitoyenneté
- Économie verte : technologies propres, chimie verte, énergies renouvelables, écologie industrielle
- Éducation et famille
- e-textiles et vêtements intelligents
- Fabrication de pointe et fabrication additive
- Industrie 4.0
- Innovation ouverte
- Intégration des personnes en situation d'handicap
- Intégration intergénérationnelle et interculturelle
- Intelligence artificielle
- Matériaux avancés
- Microélectronique
- Navigation et logistique dans les transports
- Pharmacie
- Physique appliquée
- Ressource de l'avenir
- Santé
- Santé et biotechnologies
- Sécurité civile
- Technologies numériques
- Véhicule intelligent
- Ville intelligente

Les experts des CCTT ont la capacité de répondre à des besoins spécifiques diversifiés et complexes. L'innovation touchant de nombreux domaines et de nombreuses fonctions des entreprises et des organisations, les CCT ont développé et utilisent quotidiennement des approches facilitant l'innovation collaborative, transversale et inclusive.

1.4. Les CCTT travaillent bien avec tous types d'entreprises et d'organisations

L'offre de services des CCT s'adresse tant aux grandes entreprises, qu'aux PME ou aux organisations (OBNL, associations, municipalités, etc.), et ce, tant des secteurs privés, que publics ou parapublics. Cependant, il est à noter que 66 % des clients sont des PME; des intervenants incontournables de notre tissus économique.

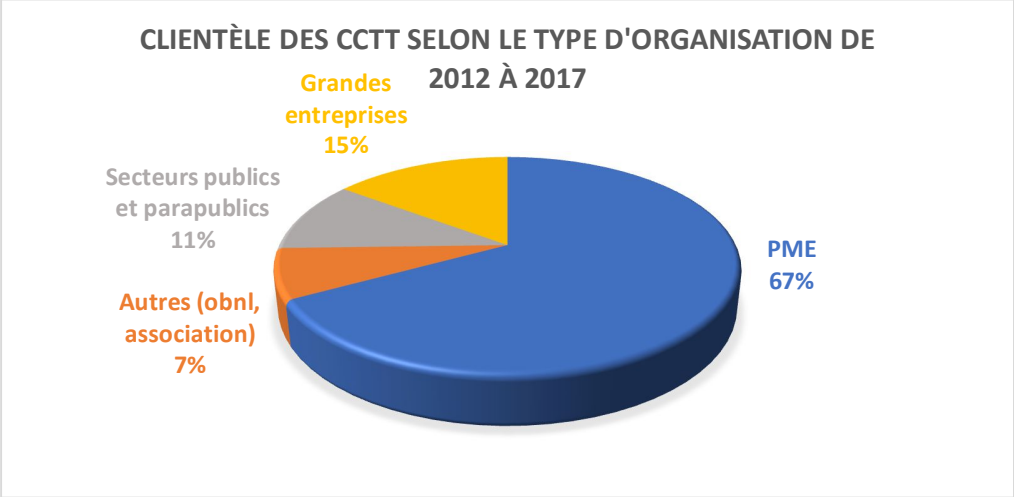

La qualité des services offerts par les CCTT n'est plus à démontrer. En effet, plusieurs études témoignent de la valeur ajoutée des CCT et de la satisfaction de la clientèle desservie. Dans des études menées par les ministères responsables, soient les ministères de l'Économie et de l'Innovation et de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, les répondants indiquent dans une proportion de 91 % que les services reçus des CCT ont contribué à améliorer un ou plusieurs des sept aspects de leur capacité d'innovation sur lesquels ils ont été interrogés.

Les principaux impacts positifs indiqués sont l'appropriation de nouvelles connaissances et de nouvelles expertises, l'amélioration des compétences du personnel et l'augmentation des activités de recherche et de développement.

Un rapport de KPMG basé sur des données de 2012-2013, confirme la contribution économique des CCT et leur impact sur l'économie du Québec. Cette étude démontre notamment :

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES CCTT	AUGMENTATION DES BÉNÉFICES
Pour les entreprises Une amélioration de la productivité Un renforcement des systèmes globaux d'innovation	**210 M$** annuellement
Pour la société québécoise 1,3 MM$ aux entreprises clientes 66 M$ aux employés et fournisseurs	**1,3 MM$** annuellement
Pour les contribuables 18 M$ en revenus fiscaux et parafiscaux provenant des activités des CCT	**18 M$** annuellement

Les CCT ont donc un impact direct sur la création et le maintien d'emplois bien rémunérés dans toutes les régions du Québec.

1.5. Les CCTT travaillent en collaboration avec les instances de développement économique régionales et sectorielles

Les CCT ont développé au fil des années un réseau de collaborateurs sectoriels et régionaux leur permettant de développer, de financer et de réaliser rapidement et efficacement des projets avec leurs clients. Au quotidien, les CCT travaillent en étroite collaboration avec les entreprises et les innovateurs de leur région, avec les partenaires du monde des affaires, les instituons gouvernementales, les municipalités, les établissements de l'enseignement supérieur (tant cégeps qu'universités) ainsi qu'avec les autres acteurs de l'écosystème d'innovation. Ainsi, et à ce titre d'acteur important de la croissance régionale et de catalyseur de l'innovation, Synchronex propose que les CCT soient des acteurs centraux du déploiement la nouvelle vision de développement économique ainsi que l'ancrage pour sa réalisation dans l'ensemble des régions du Québec.

RECOMMANDATION 1
Synchronex recommande de reconnaître le rôle de premier plan et la mission de développement socio-économique des CCT et d'utiliser ce réseau d'experts de l'innovation déjà présent sur le territoire et actif avec annuellement plus de 4 500 entreprises et organisations afin de déployer rapidement et efficacement la nouvelle vision de développement économique dans l'ensemble des régions du Québec, et ce, en étroite collaboration avec Investissement Québec.

2. LE RÉSEAU DES CCT : POUR DÉPASSER LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

2.1. Des CCT spécialisés en pratiques sociales novatrices, des approches collaboratives nécessaires et des secteurs d'activités à haute valeur ajoutée pour le Québec

Bien que les CCT soient reconnus depuis longtemps pour leurs domaines d'activités à fort impacts économiques, depuis près de dix ans des CCT dédiés à l'innovation plus social ont aussi vu le jour, permettant ainsi d'intervenir plus largement et au regard d'enjeux sociétaux tout aussi importants pour le développement socio-économique du Québec que sont :

- la pénurie de main-d'œuvre;
- le développement durable ;
- le maintien en société des populations à risque ;
- le vieillissement et la santé de la population;
- la formation de la main-d'œuvre qualifiée;
- la faiblesse des investissements privés en matière d'innovation;
- la rareté des compétences stratégiques au sein des PME québécoises;
- la faiblesse des capacités et des compétences en gestion de l'innovation;
- la diminution de la compétitivité des entreprises; et
- le retard des exportations des entreprises québécoises par rapport aux autres provinces.

Les CCT spécialisés en pratiques sociales novatrices ont aussi développé des approches collaboratives tant transversales que disciplinaires; des approches qui servent notamment à éviter le travail en silo et à intégrer l'utilisateur final dans la démarche de développement des projets afin d'assurer une adéquation

optimale entre le réel besoin et la solution développée, ce qui facilite d'autant l'entrée sur les marchés et l'intégration dans les pratiques.

De plus, en raison de la complexité des enjeux et de la vitesse des changements, les réflexions et les actions restent souvent isolées les unes des autres. Les entreprises, les organisations, les institutions et les individus eux-mêmes, malgré leur bonne volonté, peinent à concevoir et à mettre place des solutions communes, demeurant seuls face aux contraintes de leurs organisations respectives. Les méthodes collaboratives développées et utilisées pallient cette problématique en favorisant la créativité, l'innovation, la communication, la mise en commun, la projection dans l'avenir, le partenariat, etc.

RECOMMANDATION 2
Synchronex recommande de travailler dans une vision plus large que le seul développement économique en soutenant et en favorisant l'innovation dans une perspective socio-économique globale qui intègre les dimensions économiques, sociales, culturelles et environnementales.

2.2. Les CCT sont ancrés dans la formation et constituent un lien direct pour le développement d'une main-d'œuvre qualifiée

2.2.1. Formation liée à la transformation numérique

Le dernier sondage de Raymond Chabot Grant Thornton, réalisé par Léger auprès de 300 dirigeants de PME québécoises, a de nouveau démontré que les défis à l'ère numérique sont majeurs et que ceux qui sauront s'adapter, innover et attirer les meilleurs talents pourront tirer leur épingle du jeu. Il est important de souligner qu'en matière de compétence numérique, il est difficile de développer un ensemble unique de connaissances, d'habiletés et d'attitudes génériques, applicables en tout temps et dans tous les contextes. La réussite repose plutôt sur une combinaison judicieuse des ressources et de compétences disponibles. Les CCT ont cette expertise et savent s'adapter à leur clientèle. Ils offrent déjà de nombreux services dans ce sens, comme par exemple, l'accompagnement et la formation liée à l'industrie 4.0, l'adaptation des ressources humaines aux changements, l'intégration de l'intelligence artificielle, etc.

De plus, les CCT seront d'une grande aide pour la livraison des services indiqués à l'article 8.1 de la p.17 du projet de loi, qui sont, notamment, la conception, le développement, la mise à l'essai et le soutien à l'exploitation d'équipements, de produits ou de procédés, de même que dans la collecte et la diffusion de l'information et des renseignements d'ordre technologiques ainsi que l'aide à l'implantation de nouveaux moyens technologiques dans les entreprises par la réalisation d'audits numériques ou d'autres audits technologiques.

2.2.2. Formation aux métiers de demain

Dans plusieurs secteurs d'activité, l'automatisation, la robotisation et les technologies de l'information créent de nouveaux types d'emploi. En 2013, le Département du Travail des États-Unis soutenait que 65 % des élèves du primaire occuperaient des emplois qui n'ont pas encore été inventés. Environ 50 % des activités de travail courantes sont techniquement automatisables par l'adaptation des technologies actuelles. Dans l'industrie minière canadienne, environ 52 % des

tâches pourraient être automatisées. Par conséquent, de nouveaux emplois verront le jour et auront nécessairement un impact sur la formation donnée aux prochains diplômés et sur les employés. Précurseurs, les CCT se penchent déjà sur les connaissances et les compétences qui seront essentielles aux travailleurs québécois.

2.2.3. Formation de la future relève

Pour soutenir encore mieux l'innovation, il est important d'accroître les maillages entre les collèges et les CCT afin de permettre un meilleur arrimage entre le milieu de l'éducation et celui des affaires. Les CCT soutiennent l'élaboration de nouveaux contenus et la transmission des savoirs aux étudiants afin qu'ils deviennent des ambassadeurs d'innovation et de changement au sein des entreprises et des organisations québécoises. Le rapprochement en cours entre CCT et collèges permettra de maximiser les retombées sur la formation et sur la qualification de la main d'œuvre afin de permettre aux étudiants d'occuper des emplois bien rémunérés.

Les CCT accueillent aussi de plus en plus d'étudiants aux 2e et 3e cycles universitaires dans le cadre de stages de formation; ce qui permet de créer un lien direct entre ceux-ci et le milieu industriel (ou le milieu de pratique) et de les sensibiliser à leurs réalités afin que les étudiants deviennent, au terme de leur formation, de véritables vecteurs d'innovation et de transfert au sein de ces entreprises ou organisations.

2.2.4. Formation dédiée aux minorités

Grâce à leurs expertises diversifiées en innovation sociale, les CCT savent développer de nouveaux modèles d'interventions adaptés aux réalités différentes de certaines minorités. En alliant leurs expertises, les CCT sont capables de réaliser des formations très pointues et adaptées. Il est important de rappeler que des CCT sont spécialisés dans l'intégration des immigrants, des personnes en situation d'handicap et des membres des premières nations.

RECOMMANDATION 3
Synchronex recommande d'utiliser les CCT et leur connaissance fine des besoins en main-d'œuvre des entreprises et des organisations afin qu'ils participent activement à la formation et à la qualification de la main-d'œuvre pour aujourd'hui et pour demain.

3. AUTRES PISTES POUR MAXIMISER L'IMPACT DES CCT EN LIEN AVEC LA NOUVELLE ORGANISATION GOUVERNEMENTALE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE ET D'INNOVATION

3.1. Collaboration et complémentarité avec les bureaux régionaux et participation aux comités de développement

Les CCT constituent des moteurs de développement économique pour les régions du Québec, tel que l'a démontré KPMG, dans son rapport sur la contribution économique des cégeps et des CCT en 2012-2013. Dans ce document, il est clairement indiqué que les CCT:

- sont ancrés dans les réalités économiques des régions, qui, très souvent, dictent leur secteur d'activités;

- favorisent le développement de tissus régionaux innovants et soutiennent les efforts d'innovation des entreprises régionales; et
- stimulent l'activité économique locale et régionale par les dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées dans leurs régions.

RECOMMANDATION 4
Comme les CCT sont des acteurs importants de l'écosystème et qu'ils ont la confiance des entreprises et des organisations de multiples secteurs, il est recommandé de favoriser la collaboration et la complémentarité des CCT avec les bureaux régionaux ainsi que leur participation aux comités de développement (article 5.3, p.16). Les CCT constituent des facilitateurs importants pour le développement socio-économique du Québec et sont déjà actifs à animer, mobiliser et concerter les acteurs de l'écosystème afin de maximiser les actions et les retombées pour la société québécoise.

Il est important de favoriser la mutualisation pour soutenir le développement régional et de ne pas dédoubler les expertises, par conséquent, les CCT constituent des experts de premier choix pour collaborer avec les bureaux régionaux.

3.2. Favoriser le maillage avec les CCT jusqu'à l'intégration ou le développement de nouveaux marchés

Les CCT constituent aussi des ressources à haute valeur ajoutée pour accompagner les entreprises dans le développement de nouveaux marchés, car bien en contrôle des besoins d'innovation et des enjeux de leurs secteurs d'activités. Capables d'accompagner adéquatement les entreprises et les organisations de la preuve de concept aux dernières améliorations suivant l'utilisation ou la première mise en marché, ils doivent être soutenus en ce sens.

RECOMMANDATION 5
Synchronex recommande de favoriser un rôle actif des CCT avec les entreprises et les organisations de la preuve de concept à l'intégration dans les pratiques ou au développement de nouveaux marchés.

3.3. Accès à des fonds de recherche appliquée partenariale suffisants

Les CCT recommandent de développer et d'investir dans un fonds dédié à la recherche appliquée relevant des Fonds de recherche du Québec, et ce, afin de financer des projets de recherche partenariale régionaux et sectoriels, mobilisateurs et structurants. Ce fonds, dédié aux collèges, devrait disposer de règles spécifiques adaptées aux réalités des collèges, comme c'est le cas au Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et dont l'impact pour les régions et les secteurs n'est plus à démontrer.

RECOMMANDATION 6

Synchronex recommande de créer, aux Fonds de recherche du Québec, un quatrième fonds dédié à la recherche appliquée afin de développer des projets recherche partenariale régionaux et sectoriels, mobilisateurs et structurants.

CONCLUSION

Collaboratifs de nature, bien intégrés dans les régions et dans les secteurs, les CCT souhaitent devenir un véritable bras opérationnel de l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation afin d'agir et de déployer cette nouvelle vision et ce nouveau mode d'intervention dans toutes les régions du Québec; ce qu'ils seront à même de faire dès l'entrée en vigueur du projet de loi nº 27. Ainsi, les CCT ont la réelle capacité d'intervenir en complémentarité avec le gouvernement aussi bien dans la mission globale que plus spécifiquement sur le terrain en fonction des régions et des secteurs. Leur expertise et leur expérience dans différents domaines ainsi que leur situation géographique feront des CCT des alliés à forte valeur ajoutée; des alliés qui jouent déjà un rôle fondamental dans le déploiement socio-économique global du Québec.

En conclusion et pour ce faire, les CCT recommandent au gouvernement de confirmer et de formaliser le rôle des CCT comme des acteurs de premier plan dans le déploiement de la nouvelle approche en matière d'innovation soutenue par le projet de loi.

CONTACT

MME MARIE GAGNÉ
PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE
SYNCHRONEX
979, AVENUE DE BOURGOGNE, BUREAU 320
QUÉBEC (QUÉBEC) G1W 2L4
TÉLÉPHONE : 418 653-6763, POSTE 100
SITE WEB : WWW.SYNCHRONEX.CA
MGAGNE@SYNCHRONEX.CA